



• BIO EN HAUTS-DE-FRANCE •
Groupement Régional de l'Agriculture Biologique

LABienvenue

La lettre d'information de l'agriculture biologique en Hauts-de-France

N° 80 • Septembre 2020 • www.bio-hautsdefrance.org



**BOOSTER LA BIO SUR SON
TERRITOIRE : LES CLÉS POUR AGIR**



ÉDITO PAR NADOU MASSON, PRÉSIDENTE

Maintenir la confiance du producteur au consommateur

Dans le contexte du développement actuel du marché des produits bio et face aux risques d'une dérive vers une agriculture biologique « au rabais », nous travaillons au changement des pratiques commerciales.

La FNAB, après plusieurs années de travail, a mis en place le label Bio Français Équitable. Ce label, aujourd'hui testé avec l'enseigne Picard, vise à mettre en place les règles du commerce équitable. En région, nous voulons avancer sur ce sujet, c'est pourquoi nous en avons fait le thème de notre Assemblée Générale de ce début d'automne.

Au préalable, vous avez été sollicité.e pour répondre à un sondage sur ce même sujet du renforcement de notre label AB. J'espère que vous avez été nombreux. ses à y participer. Vos réponses viendront

orienter les actions de Bio en Hauts-de-France pour les prochaines années et faire de notre association le fer de lance de la Bio exigeante qui donne confiance, qui nourrit sainement ses consommateurs et fait vivre dignement ses paysans.nes.

Osez la formation !

La rentrée, c'est aussi le moment de la sortie de notre catalogue de formations : il vous propose jusqu'en février de venir vous initier, vous perfectionner à de nouvelles pratiques. Quitter pour un jour son travail ce n'est pas forcément facile, mais se former ce n'est pas perdre son temps, c'est ouvrir son entreprise et lui donner plus de chance face aux enjeux de demain...

Inscrivez-vous, pensez au service de remplacement, au coup de main d'un.e collègue, d'un.e voisin.e !



• BIO EN HAUTS-DE-FRANCE •

Groupement Régional de l'Agriculture Biologique

Bio en Hauts-de-France est soutenue par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, le Conseil régional Hauts-de-France, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et les Conseils départementaux de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme.

Siège social, site Phalempin

26, rue du Général de Gaulle
59133 Phalempin • T 03 20 32 25 35

Site Amiens

14, rue du 8 mai 1945
80090 Amiens • T 03 22 22 58 30

Organisme de conseil indépendant

N° Agrément Pl01462

www.bio-hautsdefrance.org

Youtube | Facebook | Twitter

LABienvenue [N°80]

La lettre des actualités de l'agriculture biologique en Hauts-de-France

Directrice de la rédaction : Nadou Masson

Comité de rédaction : Margaux Amblard,
Simon Hallez, Jean-Baptiste Pertriaux,
Tessa Durand

Maquettage : Laetitia Vandamme

Crédits Photos : Bio en Hauts-de-France,
Pixabay, Freepik, Adobe stock

Imprimeur : I&RG (80) sur papier recyclé
et encres végétales.

Numéro ISSN : 2431-1049.

Imprimé en 300 exemplaires.

SOMMAIRE

2 • ÉDITO

3 • RÉSEAU EN RÉGION

QUELLES ATTENTES POUR LA FUTURE PAC ? • AIDAB : UN APPEL À PROJETS POUR INNOVER ET FINANCER LE DÉVELOPPEMENT DE FILIÈRES BIO EN RÉGION • CHIFFRE DU MOIS

4 • RÉSEAU NATIONAL

QUELLES NOUVELLES DISPOSITIONS POUR L'ÉLEVAGE DE POULETTES ET DE POULES PONDEUSES AB ? • DES ÉLEVEUR.EUSE.S S'UNISSENT POUR UNE SOLUTION D'ABATTAGE À LA FERME

5 • ACTUS DES PROJETS

LA REVUE DES PROJETS DE BIO EN HAUTS-DE-FRANCE

6 • LE TOUR DE LA QUESTION

BOOSTER LA BIO SUR SON TERRITOIRE : LES CLÉS POUR AGIR

8 • OPTIMISATION DES SYSTÈMES

SOIGNER SES ANIMAUX AUTREMENT, ET POURQUOI PAS ?

9 • OPTIMISATION DES SYSTÈMES

DES SOLUTIONS POUR MIEUX GÉRER LA RESSOURCE EN EAU

10 • ALIMENTATION DURABLE ET TERRITOIRES

RESTAURATION SCOLAIRE : DU NEUF DANS LES ASSIETTES

11 • PORTRAIT DU MOIS

MATHIEU GLORIAN, PAYSAN-MALTEUR-BRASSEUR

12 • AGENDA

ÉVÉNEMENTS ET FORMATIONS À VENIR



QUELLES ATTENTES POUR LA FUTURE PAC ?

Les mois à venir seront décisifs pour l'élaboration de la future PAC. Les arbitrages définitifs répondront-ils à la volonté affichée de développer les surfaces en AB ou aux attentes observées lors des consultations du public ?

Afin de relayer les améliorations attendues dans la future PAC, Bio en Hauts-de-France a réalisé une enquête auprès des producteurs bio de la région au cours du printemps 2020. Sur la soixantaine de participants, les réponses montrent, pour deux tiers d'entre eux, une relative connaissance de la nature et des montants des aides engagées. Toutefois, seulement un tiers des participants parvient à vérifier l'affectation des versements reçus au regard des montants attendus, avec une interrogation récurrente au sujet des « paiements verts » et des MAEC, mais aussi vis-à-vis des sommes attribuées aux aides bio (CAB-MAB). De tels résultats viennent confirmer la complexité des dispositifs mis en œuvre dans la PAC actuelle et surtout la **nécessité d'une simplification** pour la future campagne. Parmi les autres attentes : le souhait d'un **plus grand soutien à l'AB** et d'une **meilleure reconnaissance des engagements environnementaux**. La prise

en compte d'une dimension sociale a aussi été plébiscitée : l'idée d'un **paiement à l'actif agricole** pouvant être une source de simplification intéressante dans le calcul des aides. Enfin, parmi les idées à retenir aussi, un **soutien aux premiers hectares** qui favoriserait les petites exploitations...

Plus inattendus sont les résultats d'une autre enquête, celle menée dans le cadre du débat public national lancé sur la plateforme « ImPACtons! » et qui vient enrichir les préoccupations des producteurs bio. Sur les 7500 votes enregistrés pour le classement des priorités constitutives du Plan Stratégique National (destiné à définir les orientations de la future PAC), les résultats sont sans appel : la **lutte contre le changement climatique, la préservation des ressources naturelles, de la biodiversité et des écosystèmes** caracolent en tête. C'est donc une vraie reconnaissance de l'agroécologie qui est réclamée ! (Compte-rendu d'étape à retrouver ici : impactons.debatpublic.fr/je-m-informe/compte-rendu-d-etape)

Pour autant, cette reconnaissance pourrait donner lieu à des déceptions, car il est par exemple envisagé de remplacer le

LE CHIFFRE DU MOIS

29 FORMATIONS

Notre nouveau catalogue version « automne-hiver » regroupe 29 formations innovantes, réparties à travers 6 thématiques et adaptées aux réalités du terrain et aux problématiques de diverses productions en agriculture biologique.

A découvrir sur www.bio-hautsdefrance.org.



« paiement vert » du premier pilier par un dispositif intitulé « eco-scheme » ; ce dispositif pourrait s'apparenter à des paiements pour services environnementaux (PSE). Les agriculteurs auraient alors la liberté de s'engager dans ce programme pour lequel chaque état membre choisirait les mesures correspondant au modèle agro-écologique qu'il porte. Une telle démarche pourrait donc donner lieu à un verdissement extrêmement flexible, voire allégé au regard des objectifs environnementaux initiaux de la future PAC, notamment s'il n'était pas rendu obligatoire ou s'il présentait de faibles niveaux d'exigences environnementales.

Affaire à suivre !

AIDAB : UN APPEL À PROJETS POUR INNOVER ET FINANCER LE DÉVELOPPEMENT DE FILIÈRES BIO EN RÉGION

Dans le cadre du Plan bio régional, la Région Hauts-de-France, la DRAAF et les Agences de l'eau Artois Picardie et Seine Normandie lancent un appel à initiatives pour le développement de l'agriculture biologique (AIDAB) pour 2020-2021. Porteurs de projet, vous avez jusqu'au 16 octobre 2020 pour y répondre.

Vous êtes producteurs.rices et souhaitez investir ensemble dans un outil de transformation, séchage, stockage, découpe... ? Vous souhaitez participer à l'émergence de nouvelles filières en région ? Vous êtes une entreprise et souhaitez créer une nouvelle gamme de produits bio à partir d'un approvisionnement régional ? Vous souhaitez vous réunir entre producteurs,

transformateurs, distributeurs pour réfléchir ensemble à de nouvelles formes de distribution ? Cet Appel à Initiatives est fait pour vous et Bio en Hauts-de-France est là pour vous accompagner !

Notre équipe pluridisciplinaire et les membres de notre Conseil d'administration, forts de leur diversité, se tiennent à votre disposition pour répondre avec vous à cet AIDAB et transformer votre réflexion en un projet concret. C'est pour vous l'occasion de vous insérer dans un réseau de professionnels engagés pour une bio cohérente, exigeante et équitable.

Retrouvez les coordonnées des financeurs et le dossier de candidature sur le site de la DRAAF : draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr.



N'hésitez pas à contacter Simon pour manifester votre intérêt.



Simon Hallez
07 87 32 37 29
s.hallez@bio-hdf.fr



ACTUS RÉGLEMENTAIRES

QUELLES NOUVELLES DISPOSITIONS POUR L'ÉLEVAGE DE POULETTES ET DE POULES PONDEUSES AB ? *

Nous avons annoncé la parution du nouveau règlement bio européen (règlement d'exécution UE 2020/464) et l'application de ses principales dispositions dès le 1er janvier 2021. Toutefois, les dispositions les plus restrictives, notamment celles qui touchent aux aménagements, font l'objet d'une période de transition de 3 ou de 8 ans, excepté pour les nouvelles installations. Parallèlement, et comme le prévoyait déjà le texte de base voté en 2018 (règlement UE 2018/848), à partir du 1^{er} janvier 2021 également, le lien au sol (visant à produire une partie de l'alimentation des monogastriques sur la ferme) est renforcé en AB, passant de 20 % à 30 % de la ration alimentaire.

La filière volaille étant particulièrement concernée par le nouveau règlement, voici un récapitulatif des principales modifications qui en résultent :

- Une alimentation 100% AB à partir du 1er janvier 2021, à l'exception de la ration des jeunes volailles qui pourra conserver 5% d'ingrédients non bio jusqu'au 31/12/2025. La définition d'une « jeune volaille » n'est toutefois pas encore tranchée.
- Des parcours extérieurs à aménager dès 2021 ; pour les nouveaux élevages, les parcours ne devront pas s'étendre au-delà d'un rayon de 150 mètres à partir des trappes de sortie du bâtiment. Une extension jusqu'à 350 mètres sera toutefois possible si au moins 4 abris / ha sont mis en place sur l'intégralité du parcours, ceci dans une logique d'une

exploration optimale du parcours. Les élevages existants devront se mettre en conformité avec cette dernière disposition pour le 1er janvier 2029.

- Une clarification de la gestion des vérandas dans les calculs de surfaces : en aucun cas, elles ne pourront être intégrées au calcul des surfaces extérieures. Pour pouvoir être comptabilisées comme des surfaces intérieures, elles devront présenter des conditions différentes du climat extérieur (isolation, couverture, accessibilité 24h/24, trappes). Réglementairement, elles seront ainsi assimilables aux jardins d'hiver. Cette mise en conformité devra être effectuée au 1er janvier 2024 pour les bâtiments existants.
- Une restriction sur le nombre d'étages dans les bâtiments limitée à 3, sol compris. La mise en conformité pour les bâtiments existants est fixée au 1er janvier 2029.
- Des précisions pour les élevages des poulettes AB : accès à l'extérieur / perchoirs / densité : à compter du 1er janvier 2021, les poulettes bénéficieront d'un accès à l'extérieur. Dans un premier temps, pour les élevages existants, un parcours d'1 mètre de large sur toute la longueur du bâtiment pourra suffire. Cependant, dès le 1er janvier 2029, tous les élevages AB devront présenter un véritable parcours extérieur, c'est-à-dire avec au moins 1 m2/ poulette. Les bâtiments devront également être équipés de perchoirs et/ ou de plateformes de repos surélevés (perchoir de



10 cm par poulette ou plate-forme de 100 cm2 par poulette) dès janvier 2024.

- Un maximum de 10 000 poulettes par compartiment sera accepté à compter du 1er janvier 2021, et la densité maximale de 21 kg de poids vif/m2 (des éléments d'équivalence sur le nombre d'animaux correspondant à cette densité seront débattus prochainement à l'INAO). Cette dernière disposition sera applicable en 2029 pour les bâtiments existants.

* Par un communiqué publié le vendredi 4 septembre, la Commission européenne a fait savoir qu'elle reportait le passage à la nouvelle réglementation au 1er janvier 2022. Par conséquent, toutes les dispositions de cet article, qui devaient s'appliquer au 1er janvier 2021, sont différées d'un an. A ce jour, nous attendons des précisions sur le report des mesures concernées par une période de transition.

Valérie Toussaint

06 02 18 99 89
v.toussaint@bio-hdf.fr



Carole Bertin

07 87 32 12 54
c.bertin@bio-hdf.fr



DES ÉLEVEUR.EUSE.S S'UNISSENT POUR UNE SOLUTION D'ABATTAGE À LA FERME

Parce que le bien-être animal fait partie des valeurs fondatrices de l'agriculture biologique, la réglementation encadre strictement les conditions de vie des animaux sur les fermes bio (accès au plein air, alimentation bio sans hormones ni OGM). Mais le cahier des charges européen prévoit aussi la réduction de la souffrance des animaux au strict minimum, y compris pour l'abattage, qui lui, n'est pas géré par les paysan.ne.s. Afin d'apporter des réponses aux enjeux de bien-être animal y compris sur cette étape de l'abattage, 150 éleveur.euse.s de Loire-Atlantique et de Vendée se fédèrent pour mettre en œuvre la première solution d'abattage à la ferme. Un projet qui s'appuie sur le déploiement d'un caisson mobile relié à une unité de proximité. Pour financer ce projet, les éleveur.euse.s ont lancé début juillet la plus importante campagne de crowdfunding jamais initiée pour un projet agricole.

+ d'infos : www.miimosa.com/fr/projects/animal-eleveur-euse-ensemble-jusqu-au-bout



LA REVUE DES PROJETS DE BIO EN HAUTS-DE-FRANCE



EMPLOI EN AB : notre partenariat récent avec la MFR de Flixecourt (80) nous permet de proposer aux étudiants des BTS ACSE de 2^{ème} année, un véritable projet pédagogique construit autour de l'agriculture biologique. Au-delà de nos interventions en classe, 4 groupes d'élèves de la promotion sur 6 travailleront durant l'année sur l'AB : ils seront chargés notamment d'organiser une demi-journée technique à destination des professionnels et une autre à destination des enfants, à la ferme du Rivetin à Eplessières (80). r.delporte@bio-hdf.fr



COLZA : les résultats de la moisson 2020 affichent des rendements à 26 quintaux, aucune différence n'a été notée entre les modalités binées et celles avec des plantes compagnes. Si vous souhaitez participer au projet ou accueillir un essai pour la campagne 2020/2021, contactez Antoine. a.stoffel@bio-hdf.fr



PROTEOLUZ : un essai va débuter fin septembre pour tester la distribution d'enrubannage de luzerne aux porcs en croissance. L'objectif est de déterminer si un apport de luzerne sous forme d'enrubannage pourrait permettre de diminuer la quantité d'aliment distribuée à des porcs en engraissement. Vers une alimentation 100% bio pour les monogastriques dès 2021 ! c.bertin@bio-hdf.fr



FAR'INNOV : les parcelles en féverole ont été récoltées : soit 150 kg de féverole, 3 variétés, 6 échantillons... livrés à la plate-forme IMPROVE afin de faire des analyses de composition et de fonctionnalité des farines obtenues. Le taux de protéines est-il stable d'une féverole à l'autre ? Les farines se comportent-elles de la même façon ? f.vandewalle@bio-hdf.fr



ABAC : le 4^e Forum Terr'Eau Bio a fait la part belle à l'Agriculture Biologique de Conservation et proposé de nombreuses démonstrations dynamiques de matériels spécifiques à l'ABC : des fiches présentant leurs caractéristiques ainsi que des vidéos seront diffusées prochainement. Également, une carte géolocalisant les détenteurs de matériels ABC en région, favorables à leur mise à disposition sous condition, est désormais disponible. Rapprochez-vous de Noëlie pour vous la procurer. n.delattre@bio-hdf.fr



FILIERE SUCRE ALTERNATIVE : un livret de recettes à base de sirop est en cours de finalisation : outil de promotion, il proposera 8 recettes gourmandes et invitera ainsi le grand public à le déguster au travers de plats sucrés mais aussi salés. Pour rappel, 3 types de conditionnements sont proposés à la vente : pots de 500 g, 12,5 kg et 1 tonne. Renseignements et grille tarifaire disponible auprès de Loïc. l.tridon@bio-hdf.fr



ENGRAIS VERTS EN MARAÎCHAGE : côté plein champ, le test engrais verts précédant les choux-fleurs et les choux chinois a occasionné un retard de croissance (faim d'azote) : les 2 planches du test (30% d'avoine rude/70 % de vesce) étaient à un stade avancé, impactant la croissance des choux. Parallèlement, la croissance des choux est identique sur les 2 autres modalités testées, à savoir : choux non fertilisés et choux avec engrais organique classique. Le reliquat était pourtant de 43 kg d'azote à l'hectare, avant implantation. v.dubois@bio-hdf.fr



CULTURES MELLIFERES : le bilan est mitigé concernant les cultures mellifères expérimentées sur le territoire de la Métropole Lilloise, du fait des mauvaises conditions météorologiques de cette année : peu de volume pour la bourrache, le sainfoin et la luzerne ont été valorisés pour l'alimentation animale et pas de production de miel constatée. L'opération sera renouvelée en 2021. l.tridon@bio-hdf.fr



BIO CLIMAT : favoriser la diminution de l'émission des gaz à effet de serre et l'adaptation au changement climatique des exploitations agricoles et des territoires, tel est l'objectif du projet Réseau Bio Climat. Il se déploie autour de 3 axes : sols, fermes et territoires. Une matinée de sensibilisation des élus de la Communauté de communes des Sablons sur les enjeux alimentation / agriculture bio en lien avec le changement climatique est programmée cet automne. Renseignements auprès de Mathilde. m.joseph@bio-hdf.fr



SYMBIOSE : les prochaines modalités vont être décidées lors d'une réunion programmée cet automne ; les résultats des parcelles suivies cette année dans l'Oise vont être bientôt publiés. Une innovation est d'ores et déjà à noter concernant le mélange des variétés. a.stoffel@bio-hdf.fr



BOOSTER LA BIO SUR SON TERRITOIRE : LES CLÉS POUR AGIR



Au lendemain des élections municipales, et dans un contexte de crise sanitaire ayant braqué les projecteurs sur la filière agricole et généré un engouement pour les produits bio et locaux, la situation se présente comme une opportunité à saisir pour agir en faveur du développement de l'agriculture biologique dans les territoires. Les marges de manœuvre au sein des collectivités territoriales sont multiples.

Travailler au déploiement de l'agriculture biologique dans les territoires : la démarche trouve un écho particulier en cette période de crise sanitaire. Pour les collectivités territoriales, les bénéfices de l'agriculture biologique sont nombreux, que ce soit sur le plan environnemental (qualité de l'eau, de l'air, des sols, préservation de la biodiversité, lutte et adaptation au changement climatique), économique (création d'emplois, débouchés diversifiés...) et social (équité, santé, accès à une alimentation de qualité).

Bio en Hauts-de-France accompagne les collectivités dans la construction et la mise en œuvre d'actions en faveur du développement de l'agriculture biologique. Mais vous, producteurs bio, êtes les mieux placés pour solliciter directement les élus-es de votre territoire, que ce soit de manière individuelle ou collective.

Les marges de manœuvre des collectivités territoriales

Les collectivités territoriales disposent de compétences et de moyens leur permettant d'agir sur le développement de l'agriculture biologique sur leur territoire. Notamment :

1. via l'inscription d'objectifs de développement de l'agriculture biologique dans les politiques publiques locales : Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), Projet Alimentaire Territorial, Trame verte et

bleue, Contrat de transition écologique, gestion des espaces naturels, politique sociale, de développement économique, et emploi

1. via la mise en place d'actions opérationnelles :
 - Mobilisation de foncier public facilitant l'installation d'agriculteurs-rices bio
 - Etude des freins techniques au passage en bio des agriculteurs-rices sur un territoire donné
 - Introduction de produits bio locaux dans les cantines et établissements gérés par la collectivité
 - Appui à l'accompagnement de publics précaires pour un accès aux produits bio et locaux
 - Animation de collectifs de producteurs-rices bio ou en conversion
 - Structuration de filières territorialisées
 - Actions pour le développement de l'emploi dans les fermes bio

- un « kit plaidoyer » : ce kit rassemble une série de documents pour aider les agriculteurs-rices à informer et convaincre leur collectivité
- une liste de références et de débats scientifiques sur les impacts positifs de l'agriculture bio, qui apportent quelques clés et arguments
- la possibilité d'être accompagné-e par un-e salarié-e de Bio en Hauts-de-France lors d'une rencontre avec un élu local ou les techniciens de la collectivité

Une nouvelle formule va être proposée par Bio en Hauts-de-France dès 2021 à travers tout le territoire régional : les « Petit déj' à la ferme », rendez-vous réguliers qui permettront de sensibiliser les nouveaux élus et députés à l'AB, d'aborder certaines thématiques (emploi, alimentation et circuits-courts...) et de proposer une visite de ferme ainsi qu'un échange avec l'agriculteur-riche accueillant. Il est possible de nous manifester votre intérêt si vous souhaitez accueillir ce nouveau rendez-vous « terrain » chez vous.

Des outils pour une rencontre réussie

L'équipe de Bio en Hauts-de-France a fait émerger plusieurs solutions pour aider les producteurs souhaitant aller à la rencontre des élus-es de leur territoire, notamment :

- une formation qui donne les clés pour comprendre les collectivités territoriales, identifier les bons interlocuteurs, mettre en adéquation les bénéfices de la bio et les enjeux de gestion des territoires

Delphine Beun
07 87 32 45 14
d.beun@bio-hdf.fr



Mathilde Joseph
07 87 32 58 88
m.joseph@bio-hdf.fr



S'IMPLIQUER AUX CÔTÉS DE SON TERRITOIRE : COMMENT ÇA SE PASSE ?

Témoignage de Jean-Paul Delille,
producteur sur le territoire de
l'agglomération de Douai (59)



Quel a été le point de départ de ton implication au sein de Douais Agglo ?

Une dynamique locale est née lors d'un « forum bio » organisé à Douai en 2013, nous y étions quelques paysans. Ce rendez-vous a favorisé la mise en relation entre les acteurs du territoire, car on ne se connaissait pas du tout jusque-là ! J'ai alors été identifié comme « interlocuteur » pour venir prendre part à diverses instances d'échanges pilotées par la collectivité, sur les questions relatives à l'agriculture, l'alimentation, la restauration collective, la livraison des cantines...

Comment se déroulent les temps d'échanges initiés par la collectivité ?

J'ai parfois participé à des réunions en binôme avec Mathieu Lancry. De mon point de vue, il n'y a jamais assez d'agriculteurs dans ces instances de débat ! On se retrouve parfois aux côtés de structures qui véhiculent des messages erronés, c'est donc important de pouvoir y prendre part et y porter la voix de la profession agricole et de ses réalités. J'ai été consulté et écouté aussi

bien par les élus de la collectivité que par les agents territoriaux, sur divers projets liés à l'agriculture et l'alimentation. Il faut parfois prendre le temps de tout expliquer, de faire preuve de pédagogie, car nous n'intervenons pas toujours auprès d'un public initié. J'ai d'ailleurs eu l'opportunité de participer à une formation pour apprendre à prendre la parole en public, organisée par la collectivité.

Quel regard portes-tu sur une telle expérience ?

Je ne souhaite absolument pas m'investir politiquement sur mon territoire, mais je suis très satisfait d'avoir la possibilité de m'impliquer dans certains espaces d'échanges, de donner un avis et de transmettre des idées. Pas mal d'actions concrètes ont abouti et je sais que beaucoup de territoires ne sont pas dans une telle dynamique. Même si c'est parfois intimidant d'avoir des discussions avec les représentants locaux, c'est bien de pouvoir nourrir les projets : il faut oser participer et répondre aux invitations aux instances de débat !

POUR PASSER À L'ACTION



Kit plaidoyer

Ce kit plaidoyer rassemble une série de documents pour aider les agriculteurs à interpeller, informer, convaincre leur collectivité de mettre en place des actions en faveur de l'agriculture biologique. *Disponible sur www.bio-hautsdefrance.org*



www.territoiresbio.fr

Découvrez le site internet spécialement conçu pour les collectivités locales qui rassemble des outils pour élaborer un projet de territoire, des retours d'expériences, des actualités sur les nouvelles réglementations et sur les expérimentations menées localement...



Carte d'identité de l'agriculture biologique

Réalisée dans le cadre de l'Observatoire Régional de l'AB en Hauts-de-France (ORAB), la carte reprend les données générales chiffrées à l'échelle régionale mais aussi à l'échelle départementale, ainsi qu'un focus sur les différentes filières bio. *Disponible sur www.bio-hautsdefrance.org*



« BD pour vos amis Bioclimatosceptiques » : pour expliquer avec humour qu'une transition écologique est possible

Faire connaître l'agriculture biologique et sensibiliser les consommateurs, citoyens et élus à l'impact de leurs choix alimentaires sur le climat, c'est l'objectif de cette bande dessinée illustrée par Bénédicte Moret pour le réseau FNAB.

QUE FAIT BIO EN HAUTS-DE-FRANCE ?

Bio en Hauts-de-France a développé une offre complète pour accompagner les collectivités dans leur projet de transition agricole et alimentaire : dialogue avec le monde agricole, étude de sols pour favoriser l'installation, restauration collective à base de produits bio locaux, programme d'accessibilité pour les familles en précarité, diagnostics de territoires...

Cette offre d'accompagnement est présentée au sein d'une plaquette disponible en ligne sur www.biohautsdefrance.org.



SOIGNER SES ANIMAUX AUTREMENT, ET POURQUOI PAS ?

Si la médecine conventionnelle est la plus utilisée actuellement, son utilisation peut tout à fait être raisonnée. Des pathologies très simples peuvent en effet être gérées à l'aide des médecines complémentaires, amenant vers plus d'autonomie dans le métier d'éleveur. Aromathérapie, phytothérapie, homéopathie... la palette des médecines complémentaires est vaste et de plus en plus d'éleveurs s'intéressent à ces pratiques, en agriculture biologique comme en conventionnelle.

Les médecines complémentaires peuvent être utilisées sur tous types de pathologies, le seul point de vigilance à avoir est de ne pas se fermer à la médecine conventionnelle, qualifiée d'allopathie, si jamais un traitement n'est pas concluant. Il ne faut jamais soustraire l'allopathie car celle-ci reste un allié face aux maladies du troupeau : c'est la règle d'or.

Les médecines complémentaires, accessibles à tous

Tout le monde peut utiliser les médecines complémentaires, l'important est d'y être formé. Car ce n'est pas parce qu'on leur attribue comme synonyme « médecines naturelles », qu'elles sont sans danger ! A titre d'exemple, les huiles essentielles sont des extraits concentrés de substances de plante. Il faut faire attention à la posologie et à leur application, certaines pouvant être dermocaustiques (irriter la peau) si elles sont mal utilisées, d'où l'importance de se former. Il est important d'en parler avec son vétérinaire qui sécurisera l'utilisation.

L'observation des animaux, la clé de voute

Le recours aux médecines complémentaires implique un changement primordial : l'observation de ses animaux. Effectivement, le temps passé à observer



ses animaux permet de mieux les connaître, d'améliorer la détection des premiers symptômes et donc la prise en charge des animaux malades. L'observation des yeux, des pieds, du poil, de la robe, des bouses, de l'urine et autres indicateurs, permet d'établir un diagnostic précis de l'état et des besoins de l'animal.

Il existe plusieurs techniques pour lire et interpréter les signes que montre l'animal, c'est le cas de la méthode OBSALIM. Bruno Giboudeau, vétérinaire créateur de la méthode, a référencé et décrypté les signes des animaux pour aider les éleveurs à piloter leurs rations. Ces panneaux indicateurs existent, leur décodage permet de mieux interpréter les messages transmis par les animaux.

Des motifs d'utilisation variés

Plusieurs raisons poussent les éleveurs d'aujourd'hui à se tourner vers les médecines complémentaires : la lutte contre l'antibiorésistance (cf. le plan Écoantibio qui vise à réduire de 25% l'utilisation des antibiotiques en élevage), les enjeux environnementaux (relargage minimum de résidus dans la nature, santé publique...), une réflexion globale sur le bien-être animal ou encore l'évolution vers un système en agriculture biologique. Le cahier des charges précise en effet que les médecines

complémentaires « sont utilisées de préférence aux médicaments vétérinaires allopathiques chimiques de synthèse ou aux antibiotiques, à condition qu'ils aient un effet thérapeutique réel sur l'espèce animale concernée et sur l'affection pour laquelle le traitement est prévu » (article 24 du RCE 889/2008).

Les pratiques les plus courantes

Les médecines complémentaires concernent toutes les approches qui ne sont pas reconnues par la médecine allopathique. Les plus connues sont :

- **L'aromathérapie** : utilisation des huiles essentielles qui agissent sur la santé physique et psychique. On les utilise pour renforcer naturellement le processus de guérison. Cette médecine complémentaire repose sur l'activité des molécules biochimiques contenues dans les huiles essentielles.
- **L'homéopathie** : méthode qui vise à soigner en administrant des doses plus ou moins diluées de remèdes naturels. Les médicaments homéopathiques sont élaborés à partir de substances végétales, animales, minérales, alchimiques et nosologiques.
- **La phytothérapie** : utilisation thérapeutique des principes actifs naturels contenus dans les plantes. On utilise l'intégralité de la plante ou une partie (racines, feuilles, fleurs...).

Pourquoi se rapprocher de Bio en Hauts-de-France sur ce sujet ?

➔ Nous proposons plusieurs fois par an des formations sur les médecines complémentaires allant de l'initiation jusqu'au perfectionnement. Elles sont dispensées par des vétérinaires formés.

➔ Nous mettons en relation les paysans intéressés en créant des groupes à la suite des formations, ce qui permet d'avancer ensemble via des

échanges d'expériences.

➔ Nous avons recensé par territoire des « éleveurs ressources » connaissant bien le sujet pour aiguiller ceux souhaitant se lancer et contrer l'isolement face à l'intérêt croissant sur les médecines complémentaires.

➔ Nous avons créé un groupe régional « médecines complémentaires »,

incluant un vétérinaire qui assure le bon fonctionnement du groupe et la transmission d'informations valides : n'oublions pas que ce sont des médecines dites naturelles mais pas sans danger !

Renseignements auprès de Lucille



Lucille Lutun
06 02 15 89 00
l.lutun@bio-hdf.fr



DES SOLUTIONS POUR MIEUX GÉRER LA RESSOURCE EN EAU

Le changement climatique, la perte de la disponibilité en eau, les productions légumières fortement consommatrices... sont autant de raisons d'accroître la résilience des systèmes agricoles sur la thématique de l'eau.

Selon le projet européen AgriAdapt, diverses mesures d'adaptation durables sont applicables pour rendre les systèmes agricoles moins vulnérables face à une gestion quantitative de l'eau de plus en plus complexe. Les voici présentées ci-dessous :

A l'échelle du système

- Appropriation des progrès techniques répondant aux enjeux d'adaptation
- Installation d'infrastructures agro-écologiques diversifiées

SOL

- Réduction du travail du sol
- Augmentation de la matière organique
- Maximisation de la couverture des sols

Culture

- Augmentation du nombre de cultures dans l'assolement, rotations différenciées
- Adaptation des dates de semis et de récoltes
- Substitution des cultures irriguées
- Priorisation à une production de qualité plutôt qu'en quantité

Irrigation

- Utilisation d'Outils d'Aide à la Décision
- Utilisation de techniques efficaces en irrigation

Retours d'expériences de producteurs maraîchers et légumiers

Bio en Hauts-de-France a mené au printemps 2020 une enquête sur la compréhension de la gestion de l'eau dans les fermes bio régionales : 13 producteurs de légumes de plein champ et 10 maraîchers y ont participé activement. L'objectif étant de comprendre la place de l'irrigation dans leur système et de recueillir les pratiques agronomiques mises en place, favorables à la gestion quantitative de l'eau.

1. La maximisation de la couverture végétale

Elle est une des pratiques les plus développées chez les producteurs rencontrés, notamment par l'implantation d'engrais verts en interculture.

La culture des engrais verts permet la protection du sol en surface et l'amélioration structurale du profil de sol. Cela implique une infiltration optimale de l'eau grâce à la réduction du phénomène de battance, au ralentissement du ruissellement et à la création du réseau de pores que les racines créent (M. Archambeaud).



L'infiltration est améliorée grâce aux augmentations de la porosité par le système racinaire et de la capacité de rétention d'eau améliorée par les apports de matière organique des plantations plurispécifiques (Mardsen, 2016).

Résultats de l'enquête

Intégration actuelle de la pratique

- Maraîcher : 6/10*
- Légumier : 10/13*

Conscience de l'impact positif sur l'économie de l'eau

- Maraîcher : 4/10*
- Légumier : 6/13*

2. L'installation d'infrastructures agro-écologiques

L'implantation de haies est commune au système maraîcher et légumier. Elle permet la création d'un microclimat, et, l'effet brise-vent des arbres améliore l'efficacité de la transpiration des arbres et bloque les vents desséchants. Des haies implantées perpendiculairement aux axes de ruissellement vont casser le ruissellement et permettre une absorption plus importante aux pieds de la haie, permettant au sol de se recharger lors de forts apports pluviométriques (Warzée, 2016).

Résultats de l'enquête

Intégration actuelle de la pratique

- Maraîcher : 8/10*
- Légumier : 9/13*

Conscience de l'impact positif sur l'économie de l'eau

- Maraîcher : 5/10*
- Légumier : 5/13*

Les premiers effets liés à l'implantation d'arbres dans les systèmes producteurs de légumes observés sont la sauvegarde de la biodiversité (13**), la délimitation parcellaire (10**), l'aspect brise-vent (7**), la création d'un microclimat (3**) et la lutte contre l'érosion (1**).

L'aspect valorisation de la production de bois en BRF est une perspective à mettre au point, cela pourrait constituer un apport de matière organique.

3. Utilisation de techniques efficaces d'irrigation

La notion d'efficacité est utilisée pour caractériser la performance de l'irrigation, afin d'optimiser la ressource en eau. Les changements de système, notamment la conversion des systèmes d'aspersion vers le goutte à goutte, entraîne une augmentation de celle-ci de 10 à 15 % (Molle, 2017).



Résultats de l'enquête

Intégration actuelle de la pratique

- Maraîcher : 9/10* sous abris majoritairement (goutte à goutte / microporeux)
- Légumier : 3/13* (goutte à goutte/ rampe)

Conscience de l'impact positif sur l'économie de l'eau

- Maraîcher : 10/10*
- Légumier : 7/13*

A suivre :

Les résultats de l'enquête et des recommandations seront diffusés en fin d'année via une publication spécifique.



Delphine Beun

03 22 22 58 38
d.beun@bio-hdf.fr

* : données issues de l'enquête menée auprès des 23 producteurs

** : Nombre d'agriculteurs ayant cité les bénéfices de la pratique.



OPÉRATION BIO & LOCAL DANS LES ASSIETTES DES LYCÉENS

Sensibilisation, formation, groupement d'achats et marchés publics, visites de fermes bio, dégustations et défis cuisines : au regard de la loi Egalim, nous accompagnons les lycées de la région afin de répondre aux objectifs des 50% de produits dits de qualité, dont 20% de produits bio minimum.

Des réunions sont organisées dans différents territoires des Hauts-de-France, à destination des chefs et gestionnaires, avec pour objectif de leur présenter la loi et le dispositif régional « Je mange local », en partenariat avec A pro bio, le Groupement Régional pour la Qualité Alimentaire et la Chambre d'agriculture. Pour compléter cet accompagnement, 4 formations pratiques sont programmées en fin d'année 2020, avec l'intervention d'un chef cuisinier du collectif Les Pieds dans le Plat*, qui proposera : une présentation des produits bio et leur utilisation, la découverte de quelques trucs et astuces, ainsi qu'une approche de la réalisation de plats végétariens.

Le marché public des produits bio opérationnel

En parallèle, depuis début 2020, la Région Hauts-de-France a travaillé sur le lancement du marché public des produits bio afin d'approvisionner les établissements scolaires. 193 lycées et collèges se sont constitués en groupement autour du lycée de Wingles pour réaliser leurs achats en produits bio. Il s'agit d'un marché multiproduits : fruits et légumes bruts, fruits et légumes 4^{ème} gamme, viandes, produits laitiers, pain



et épicerie. Des entretiens se sont tenus à Lille, Wingles et Amiens pour mettre en lien le besoin des établissements et l'approvisionnement existant afin d'en connaître les spécificités en termes de produits, livraisons, conditionnements, etc. Ce sont des lots géographiques pour couvrir l'ensemble de la région et permettre aux petites entreprises d'y répondre. Ce marché sera en vigueur dès janvier 2021, pour 3 ans.

Coup de pouce pour la filière porcine bio

Six filières agricoles régionales (maroilles, veaux, bovins, porcs bio, pommes de terre transformées et moules de Bouclot) ont été impactées par la crise sanitaire en raison de l'arrêt des commandes de la restauration collective et commerciale.

Pour soutenir ces filières, la Région, en partenariat avec les Chambres d'agriculture, Bio en Hauts-de-France, A pro bio, le Groupement Qualité et

les Départements, a lancé l'opération « Engagés et Solidaires », pour inciter davantage l'approvisionnement local dans les restaurants scolaires.

Première étape du dispositif, une enquête a été menée auprès des lycées, collèges et écoles au début de l'été pour recenser leurs intentions de commandes pour les quatre prochains mois. Au total, une centaine d'établissements s'est ainsi engagée sur des taux de fréquence d'introduction de produits régionaux : cela représente 23 tonnes de porc bio.

En parallèle, durant la période de septembre à décembre 2020, les établissements sont invités à prendre part à des challenges de chefs et événements sur les filières régionales.

Pour plus d'informations, contactez :



Sophie Rosblack
07 87 32 85 80
s.rosblack@bio-hdff.fr

*UN PARTENARIAT DE CHOIX

Nous travaillons avec le collectif Les Pieds dans le Plat depuis ses débuts. Il s'agit d'un réseau national de formateurs et de consultants constitué de chefs cuisiniers, diététiciens-nes, agronomes. Convaincu que l'assiette peut changer le monde, le collectif s'engage pour une transition alimentaire durable depuis plus de 10 ans. Leur position est assumée : « on ne socialise pas des enfants avec de la nourriture industrielle ». En tant qu'experts techniques, ils accompagnent la mise en place de projets alimentaires durables.

MIEUX CONNAÎTRE LA FILIÈRE PORCINE BIO

Bio en Hauts-de-France et les acteurs de l'association Viande Bio d'ici organisent une visite le 14 octobre prochain de la ferme porcine biologique de David Weksteen, éleveur à Herzelee (59). L'objectif est de présenter les spécificités de l'élevage de porc bio et de faire déguster la viande aux chefs cuisiniers et gestionnaires des lycées.

Au programme de la matinée :

- Echanges avec les 3 éleveurs bio de la filière et les chevilleurs



- Point sur les objectifs de la loi Egalim et présentation de l'association Viandes bio d'ici
- Visite des bâtiments d'élevage (maternité, gestante, post sevrage, engraissement)
- Dégustation de la viande bio



MATHIEU GLORIAN,
PAYSAN-MALTEUR-BRASSEUR,
BRASSERIE PAYSANNE DE L'ARTOIS
A GAVRELLE (62)



C'est en croisant la route de François Théry, agriculteur en polyculture bio à Gavrelle, près d'Arras, en recherche d'un successeur pour sa ferme, que Mathieu Glorian fait germer la petite graine logée dans un coin de son esprit : s'installer paysan-brasseur, avec la volonté de produire son malt sur place pour une bière bio 100% terroir, une démarche unique en région Hauts-de-France.

Des idées, des convictions, une rencontre et un projet de brasserie qui voit le jour en couveuse dès 2014... L'aventure est réfléchie à deux, portée par Mathieu, non issu du milieu agricole, et François, qui prépare la transmission de sa ferme: « J'ai souhaité très tôt aller dans le concret ! Mes études, plusieurs stages et mon expérience en tant qu'animateur à la Confédération Paysanne ont nourri mon désir de devenir paysan, en bio évidemment. Ma rencontre

avec François, qui cherchait un repreneur, m'a offert la possibilité de construire mon projet en m'installant sur sa ferme, tout en le testant progressivement. »

Les discussions avec François lui permettent de peaufiner sa démarche, même si celui-ci n'intervient pas directement dans le projet, car son cheminement à lui est bien de « lâcher prise » et de préparer sa transmission : « L'accueil de François m'a permis de me lancer sans prendre de risques. Cette opportunité n'est pas une exception, des agriculteurs réfléchissent à accueillir un futur repreneur, il faut fréquenter des paysans, des réseaux de développement agricole, provoquer des rencontres. Et en France, les dispositifs d'aides sont nombreux, ils permettent de se tester sur la durée, c'est indispensable. » Le climat de confiance s'installe, François et Mathieu se mettent d'accord sur le partage des infrastructures, l'assolement, le prêt du matériel, le montant des reprises... « Les compromis sont à trouver pour que tout concorde et que nos activités cohabitent correctement, sans empiéter sur l'espace de l'autre. Les discussions sont indispensables pour que l'organisation fonctionne. Avec le développement des volumes ces dernières années, je loue également un espace de stockage sur la commune voisine, en complément ».

De 60 hectolitres de bière en 2014, Mathieu est passé à 500 hectolitres en 2020. Il produit ses ingrédients de A à Z, malgré les contraintes que cela peut

FERMOSCOPIE

2010 : 1^{ÈRES} RÉFLEXIONS POUR UNE INSTALLATION-TRANSMISSION PROGRESSIVE SUR LA FERME DE FRANÇOIS THÉRY QUI CULTIVE 52 HECTARES DE TERRE EN AB DEPUIS 2000

2014 : LANCEMENT DE LA MICRO-BRASSERIE-MALTERIE

2016 : INSTALLATION À TITRE PRINCIPAL

SURFACE : 4,5 HECTARES D'ORGE

EMPLOI : 2,5 ETP

VENTE : EN DIRECT, MAGASINS SPÉCIALISÉS, GROSSISTES

engendrer « car faire soi-même le malt est une particularité qui prend énormément de temps, mais j'y tiens absolument ! Je m'approvisionne en houblon bio régional et j'intègre désormais, dans presque toutes mes bières, le sirop de betteraves bio local issu de la filière alternative initiée par Bio en Hauts-de-France ». Cette année, il passe le cap de l'embauche : « L'activité se développe et j'ai besoin de quelqu'un à temps complet sur la partie brasserie, un contrat en alternance vient également renforcer l'équipe, cela me permettra d'être plus disponible pour les cultures ». Mathieu mène quelques expérimentations sur des variétés anciennes d'orge de printemps, dans l'optique de travailler avec une matière première plus riche en protéines : « Je teste actuellement deux variétés sur 80 ares, on verra le résultat dans la fabrication de la bière en 2021 ».

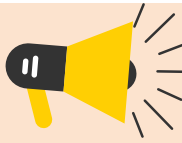
L'avenir de la ferme n'est pas encore déterminé, différentes évolutions sont à l'étude avec la perspective du départ en retraite de François et le projet d'installation de son neveu sur la structure : « Des idées, j'en ai trop, comme introduire un petit élevage sur la ferme, cultiver un peu de houblon, j'aimerais aussi développer l'accueil du public pour expliquer ma vie de paysan-brasseur et mieux valoriser mes produits. »



• AGENDA ÉVÈNEMENTS

LE MOIS DE LA BIO : DU 2 AU 30 NOVEMBRE 2020

Plus de 30 rencontres et événements organisés à travers tout le territoire régional pour trouver des réponses à vos questions sur l'agriculture biologique : visites de fermes, réunions d'information, formations, témoignages d'acteurs... Retrouvez le programme sur www.bio-hautsdefrance.org



RÉSERVEZ CETTE DATE : Mardi 6 octobre 2020 après-midi
Assemblée Générale de Bio en Hauts-de-France (Bapaume)



• NOS FORMATIONS À VENIR

COMPRENDRE SON SOL ET AMÉLIORER SA FERTILITÉ PAR LA MÉTHODE « BRDA HERODY »

05 octobre et 17 novembre (59)

Contact : Valentin, 07 87 32 13 45

06 octobre et 18 novembre (60)

Contact : Marie, 07 87 32 93 41

PRIX DE VENTE ET LOGISTIQUE COÛT - SURCOÛT

08 et 15 octobre - Le Quesnoy (59)

Contact : Fanny, 07 87 32 64 30

ETABLIR SA PLANIFICATION CULTURALE EN MARAÎCHAGE BIOLOGIQUE

08 et 14 octobre (80)

Contact : Juliette, 07 87 32 52 70

13 et 22 octobre (59)

Contact : Rémi, 07 87 32 87 42

LES ENGRAIS VERTS EN MARAÎCHAGE BIOLOGIQUE

20 et 21 octobre, Sains du Nord (59) et Picardie

Contact : Valentin, 07 87 32 13 45

SE PERFECTIONNER EN AROMATHÉRAPIE

23 octobre - Maroilles (59)

Contact : Lucille, 06 02 15 89 00

RENDEZ-VOUS INSTALLATION-TRANSMISSION



S'installer et transmettre en agriculture

26 novembre, Genech Formation, 28 Rue Victor Hugo à Lesquin (Salle RC1-RC bis)

Installation en maraîchage bio, et si ça passait par une reprise de ferme ?

Que vous soyez porteur de projet à l'installation en légume bio, ou que vous soyez proche de la retraite en recherche d'un reprenneur, ce rendez-vous est fait pour vous !

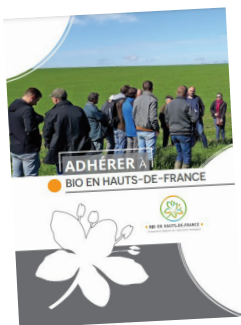
Contact : Juliette, 07 87 32 52 70



UNE OFFRE DE FORMATIONS TOUJOURS PLUS RICHE !

Que vous soyez déjà engagé.e en agriculture biologique depuis plusieurs années ou simplement intéressé.e par des techniques alternatives de production, ce nouveau catalogue version « automne-hiver » présente 29 formations innovantes, adaptées aux réalités du terrain et aux problématiques de diverses productions en agriculture biologique.

N'hésitez pas à faire remonter vos besoins en formations ou à interroger Déborah sur les formations à venir : 07 87 32 82 29.



ADHÉREZ ET REJOIGNEZ LE MOUVEMENT !

Vous souhaitez jouer un rôle dans le développement de la bio sur le territoire régional ? Faire partie d'un réseau actif et partager des expériences entre pairs ? Être informé.e des évolutions de l'agriculture biologique ? Bénéficier d'un accompagnement adapté à votre projet ? Pour participer au « mouvement bio », adhérez à Bio en Hauts-de-France ! Rendez-vous sur « HelloAsso » ou téléchargez le bulletin sur notre site, à nous renvoyer par voie postale. Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter Céline : c.lefebvre@bio-hdf.fr



Pour favoriser les échanges entre producteurs, le réseau des producteurs bio a désormais son propre site de petites annonces ! Rendez-vous sur :

www.agribiolien.fr

SIÈGE SOCIAL, SITE PHALEMPIN • T 03 20 32 25 35 • SITE AMIENS • T 03 22 22 58 30 • WWW.BIO-HAUTSDEFRANCE.ORG

Avec le soutien de nos partenaires institutionnels financeurs

